



République Française
Ville de Clamecy

Envoyé en préfecture le 28/11/2024
Reçu en préfecture le 28/11/2024
Publié le 28/11/2024
ID : 058-215800798-20241114-D2024_124-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du jeudi 14 novembre 2024 à 18 h

Le jour de la séance, 27 conseillers étaient en exercice. Les convocations ont été adressées le 6 novembre 2024.

Étaient présents : M. BOURDOUNE, Mme CIUDAD-KADI, M. TEXIER, Mme TAUPENOT-MUGNIER, M. MAGNIEN, Mme DUQUE, M. GATEAU, Mme FAULE, Mme MEFTAH, M. GIRAULT, Mme DIMPRE, M. DAPOIGNY, Mme LOISEAU MONFOURNY, Mme CHRETIEN-BRION, Mme EL MOUTTAKI-CAVALLI, Mme MAILLARD, M. CARVOYEUR, M. MECHIN et M. SANDRAS.

Conformément à l'article L 2120.20 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. DEDIANNE Alain et M. BOICHE avaient respectivement donné procuration à M. BOURDOUNE et Mme CIUDAD-KADI.

Absents : M. CHOLET, Mme LEPINASSE, M. PARDANAUD, M. DEDIANNE Mickaël, Mme LAMY et Mme SEDIRA.

Secrétaire de séance : Mme EL MOUTTAKI-CAVALLI Kabboura

N° 2024-124 : DEMANDE DE SUBVENTION DSIL 2025 – IMMEUBLE PLACE SAINT-JEAN :

Monsieur le Maire rappelle la mise en péril, le 17 octobre 2022, en raison de l'instabilité de sa façade et des murs de soutien de l'immeuble Place Saint Jean.

Une étude structurelle a été réalisée pour évaluer le montant des investissements nécessaires à la préservation de ce patrimoine immobilier historique du centre ancien de Clamecy, en particulier pour garantir la pérennité des commerces attenants. Les propriétaires ne pouvant financer cette étude et les travaux en question, la Ville de Clamecy propose un rachat de l'immeuble à l'euro symbolique.

L'objectif étant de réaliser les travaux structurels identifiés dans le rapport de l'entreprise BET CHEVRIER, tels que la consolidation du pignon (contreventements, tirants en bois) et le renfort de pans de bois détériorés. Cette réhabilitation permettra de sauver l'immeuble dont la façade et la toiture sont classées en tant que patrimoine historique, tout en préservant les activités commerciales.

Monsieur le Maire présente le plan de financement prévisionnel suivant :

Dépenses HT		Recettes HT		
Travaux	210 000,00	DRAC 30%	90 000,00	30,00%
Maitre d'œuvre	21 000,00	REGION OU PAYS ~17%	50 000,00	16,67%
Diag et désamiantage	17 000,00	DSIL 33%	100 000,00	33,33%
Coord. Hyg. Et Sécurité	6 000,00			0,00%
Frais Divers	6 000,00			0,00%
Assurance D.O	10 000,00			0,00%
Aléas travaux	30 000,00			0,00%
				0,00%
				0,00%
				0,00%
		TOTAL Subventions	240 000,00	80,00%
		Ville de Clamecy	60 000,00	20,00%
				0,00%
		TOTAL ressources	60 000,00	20,00%
		TOTAL Co-Financements	300 000,00	100,00%
				0,00%
TOTAL Dépenses	300 000,00	TOTAL Recettes	300 000,00	100,00%

Le Conseil municipal, après délibération, à l'unanimité,

- SOLLICITE auprès de l'Etat au titre de la DSIL 2025 la subvention pour le projet de l'immeuble place Saint Jean
- AUTORISE M. Le Maire à déposer l'ensemble des demandes de subventions ainsi qu'à signer toute pièce se rapportant à ce dossier.

Suivent les signatures.

 **Nicolas BOURDOUNE**
Maire